



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le 22/10/2024
ID : 087-218717809-20240925-2024037A-DE

2024-037A

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**
Le **25 SEPTEMBRE**

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

en exercice -23- présents 17 votants 22
PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. PREUILH, Mme DA SILVA, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS,

ABSENTS : M. LAUSERIE, Mme LACOUR, Mme LAURENT, M. FOURNIER, M. BERGERON, M. BÉNARD

Pouvoirs : Mme LACOUR donne pouvoir à Mme FOUCAUD, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. FOURNIER donne pouvoir à Mme ROSSANDER, M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY

Monsieur Cyrille DUJARDIN a été élu secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2024-037

DEMANDE DE SUBVENTION – RÉNOVATION THERMIQUE DE L'AILE OUEST DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'école élémentaire-aile est - a fait l'objet de plusieurs tranches successives de travaux qui ont permis de faire une rénovation énergétique et une mise aux normes accessibilité PMR de la garderie, du hall d'entrée et des sanitaires et deux salles de classes.

Il reste à rénover toute l'aile ouest de l'école élémentaire. En 2023 une première phase de travaux d'amélioration thermique et de désamiantage avait été estimée à 203 720 €HT. Un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès du département et de l'Etat et des subventions obtenues

Madame le Maire propose de poursuivre la rénovation de l'école élémentaire -aile ouest- avec une deuxième phase de travaux estimée à 321 250 €HT.

Madame le maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental et de l'Etat.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	RECETTES
Rénovation de l'école 321 250 € HT	Conseil départemental (10%) 32 125 €
	Etat- (30%) 96 375 €
	Commune 192 250 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID : 087-218717809-20240925-2024037A-DE

SUITE DE LA DÉLIBÉRATION 2024-037A
DEMANDE DE SUBVENTION – RÉNOVATION THERMIQUE DE L'AILE OUEST DE L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de l'école élémentaire,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental et de l'État,
- **APPROUVE** le plan de financement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme
Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 21/10/2024
Qualité : MAIRE